

Mais j'ai constaté, quand j'ai discuté cette question l'automne dernier, que je n'étais pas alors en mesure de saisir mes collègues de recommandations permettant la réalisation d'une telle initiative, qu'il faudrait pourtant ne pas trop retarder, qu'il faudrait entreprendre dans un délai raisonnablement court.

Je crois avoir semé des idées qui germeront, de sorte que le Gouvernement du Canada, quel que soit alors ce Gouvernement, pourra s'assurer, dans un délai raisonnable, les services de gens qui feront honneur à la position aussi bien qu'à eux-mêmes en acceptant les responsabilités d'un tel conseil.

M. Knowles: Si je comprends bien, le Gouvernement serait en faveur de l'institution de ce conseil dès qu'il pourra s'assurer les services de personnes qui, selon le premier ministre, seraient en mesure de bien s'acquitter de la tâche en cause.

Le très hon. M. St-Laurent: Si je suis encore chargé de la chose publique, je serai très heureux de recommander à mes collègues l'établissement d'un conseil, dès que je pourrai leur en soumettre un dont la composition semble être celle qui convient.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Green: Monsieur le président, lors de la suspension de la séance, à six heures, le premier ministre venait tout juste de répondre à des questions que l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre lui avait posées au sujet du Conseil canadien. Ce soir, le premier ministre peut-il nous dire s'il sera nécessaire d'adopter une mesure législative si un Conseil canadien est établi et voudrait-il également nous faire connaître son avis sur le genre de conseil qui devrait être créé? Il n'a pas donné ces renseignements lorsqu'il a pris la parole plus tôt.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur le président, je n'ai pas obtenu un avis du ministère de la Justice, mais lorsque j'ai étudié la question l'été ou l'automne dernier j'avais l'impression qu'il faudrait une mesure législative. A ce moment là, j'essayais de préparer une recommandation que je pourrais présenter à mes collègues en vue d'amorcer la préparation de cette mesure législative; car nous nous sommes vraiment efforcés de faire en sorte que toutes ou presque toutes nos mesures législatives fussent prêtes pour l'ouverture de la session.

Je ne voudrais pas entrer dans les détails au sujet du genre de Conseil que nous de-

vions avoir mais je songeais à un conseil composé d'hommes et de femmes qui avaient déjà marqué leur empreinte sur l'esprit du public canadien et dont le prestige serait en rapport avec l'importance des fonctions qu'ils auraient à remplir. Ces fonctions consisteraient à jouer le rôle du Conseil dont l'activité s'exercerait sous l'égide de l'UNESCO d'abord et, en second lieu, à étudier et à présenter toutes les recommandations relatives à des subventions aux travaux culturels au Canada.

Il importe, je pense, que ces questions soient étudiées sous un angle que le public envisagerait comme étant entièrement étranger à tout parti pris politique. Si nous soumettons au Parlement les recommandations de la Commission Massey visant la création de bourses d'études nationales, lesdites bourses d'étude devraient, je pense, relever de ce Conseil. C'est au Conseil que les demandes devraient être adressées et c'est lui qui se prononcerait sur ces demandes. Je sais qu'il y a eu des bourses d'étude octroyées par des gouvernements, peut-être pas des bourses fédérales, parce que les seules bourses qui, à ma connaissance, sont d'origine fédérale, proviennent du Conseil national de recherches, à l'égard desquelles on a donné à entendre que l'influence politique avait joué. Je ne pense pas que la chose soit souhaitable.

Je pense qu'il est opportun que toutes ces questions ressortissent à un organisme qui jouirait du respect du public canadien au point que ses recommandations fussent, je ne dis pas incontestées, mais à l'abri de tout soupçon pour ce qui est de l'exercice de l'influence politique.

Il y a aussi d'autres problèmes. A un moment donné on a étudié l'à-propos de créer un Ordre canadien ou une médaille. Je crois que le Conseil canadien, s'il vient à être établi, devrait avoir l'initiative des recommandations à cet égard et qu'on ne devrait demander ni à l'honorable député de Vancouver-Quadra ni à moi de tenter d'influer sur ses recommandations. Je ne dis pas que le Parlement voudrait établir une commission sur laquelle ne s'exercerait aucun contrôle mais il me semble qu'à l'égard des questions qui ont trait à l'activité culturelle de la nation, les demandes devraient être adressées à un conseil indépendant et qu'aucune initiative ne devrait être prise autrement que par l'entremise de ce conseil. Il faudrait désigner des femmes et des hommes qui ne seraient pas attirés par les allocations de dépenses ni par la rémunération, c'est-à-dire des personnes qui auraient réellement à cœur d'accomplir leurs fonctions pour l'avancement de ces œuvres culturelles de la nation canadienne.